

Communiqué, le 20 janvier 2012

**La Ville de Cluny et le Centre des monuments nationaux
poursuivent leur coopération culturelle et commerciale en 2012**

Il y a un an, le Centre des monuments nationaux (CMN) et la Ville de Cluny ont signé pour la première fois une convention proposant aux visiteurs un billet jumelé donnant accès, pour un tarif préférentiel, au musée d'art et d'archéologie du palais abbatial Jean-de-Bourbon et à l'abbaye de Cluny. *

Les visiteurs peuvent ainsi découvrir les principaux éléments de l'abbaye de Cluny que sont le transept, le cloître et le farinier ainsi que les œuvres marquantes de la sculpture médiévale provenant de l'église abbatiale et du bourg monastique. Ce billet donne également accès aux outils de reconstitution virtuelle (film en 3D et outils de réalité augmentée disposés sur le parcours de visite) qui permettent au visiteur de mesurer très concrètement le caractère exceptionnel de ce qu'a pu être l'abbaye à son apogée.

L'année 2011 a montré l'intérêt culturel et économique de proposer un tel billet jumelé puisqu'il a connu un réel succès commercial avec une activité moyenne de 32.000 billets jumelés payants par an contribuant ainsi à la très bonne fréquentation touristique du site et de la ville.

La convention initiale ayant pris fin au 31 décembre 2011, les deux partenaires, que sont le CMN et la Ville de Cluny, ont décidé de poursuivre cette collaboration et ont donc prolongé ce dispositif pour l'année 2012.

Le nouveau tarif proposé aux touristes et visiteurs férus d'histoire est de 9,50 €, il devrait permettre à chaque institution de continuer à développer son offre culturelle et ses outils de médiation pour tous les publics.

Un nouveau bilan sera conduit fin 2012 pour s'assurer de l'équilibre économique de la nouvelle formule (car les investissements réalisés demeurent importants) et de la pertinence de la médiation culturelle conduite sur le site.

Contacts presse

CMN : Emmanuel Egretier : 01 44 61 22 31 – emmanuel.egretier@monuments-nationaux.fr

Ville de Cluny : Jean-Luc Delpeuch – jean-luc@delpeuch.eu

Ariane Charafi : 03 85 59 89 46 – communication@cluny.fr

Le CMN en bref

Alignements de Carnac, site archéologique de Glanum, abbaye du Mont-Saint-Michel, château d'Azay-le-Rideau, domaine national de Saint-Cloud, Arc de triomphe, ou encore villa Savoye, constituent quelques-uns des monuments nationaux, propriétés de l'Etat confiés au Centre des monuments nationaux.

Premier opérateur public français touristique et culturel avec 9 millions de visiteurs par an, le CMN conserve et ouvre à la visite grottes préhistoriques, sites archéologiques, abbayes, châteaux ou encore villas contemporaines qui illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français.

Son budget annuel est de 130 millions d'euros. Son fonctionnement est alimenté à 83 % par ses ressources propres (billetterie, locations d'espaces, recettes issues des boutiques et des Editions du patrimoine, mécénat) et grâce à un système de péréquation, les monuments bénéficiaires permettent la réalisation d'actions culturelles et scientifiques sur l'ensemble du réseau.